

RÈGLEMENT DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2025

**FREESTYLE
SENIOR ET JUNIOR**



Table des matières

A. PREAMBULE	3
B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2024	3
C. LES EPREUVES CONCERNEES	4
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2025	4
1. Résultats du Championnat du Monde 2023 comptant pour la sélection.....	4
2. Résultats des Championnats d'Europe 2024 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2025 en équipe A.....	5
3. Organisation de la compétition de sélection	5
4. Classement de sélection 2025	5
5. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France en Equipe B.....	6
E. PROPOSITIONS DE SELECTION	6
1. Préambule.....	6
2. Proposition de sélection en EQUIPE A pour le Championnat du Monde 2025.....	6
3. Cas particuliers.....	7
4. Epreuve en OC1 – Open Canoe.....	7
F. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2025 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »	7
Les inscriptions au Championnat du Monde 2025 de ces sportifs sont conditionnées par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Equipe de France Freestyle 2025 ».....	7
G. PROGRAMME D' ACTIONS ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE	7
1. Programme d'action.....	7
2. Prise en charge financière du programme d'action	7
H. REGLES ADMINISTRATIVES.....	8
I. DIVERS	8
1. Diffusion de la sélection.....	8
2. Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2025 :	9
3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2026.....	9

A. PREAMBULE

Un travail en urgence s'est réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Nous validerons tout cela lors du GSOP

Pour les effectifs des sélectionnés, on ne les donnera qu'en avril lorsque :

- La nomination du/de la DTN,
- Une lisibilité plus claire sur nos finances,
- La prise de connaissance de la politique de l'ANS,
- La connaissance du niveau de performance des sportifs et des jeunes.
- Le niveau de performance des sportifs et des jeunes sera connu.

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du Monde 2025 et préparer les années suivantes dans le but d'avoir des athlètes médaillables.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2025.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau.

B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2024

L'ouverture des quotas en équipe A pour le Championnat du Monde 2025 sera soumise (sur les mondiaux 2024) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2025, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2025, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2025 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2024 et le classement général du Free Kayak Tour 2024 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2025.

C. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France Freestyle 2025 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2024 / 2025	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2025 pour les championnats du monde	Quota d'inscription ICF max.
Kayak Homme Senior	MK1 - Men's Kayak Surface	5
Kayak Dame Senior	WK1 - Women's Kayak Surface	5
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men	3
Kayak Dame Junior	WK1J - Women's Kayak Surface Junior	3
Canoë Homme Senior	MC1 - Men's Canoe Decked	3
Canoë Dame Senior	WC1 - Women's Canoe Decked	3
Canoë Open Senior ³	XOC1 - Open Canoe	2

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2025

1. Résultats du Championnat du Monde 2023 comptant pour la sélection

(1) Rappel du règlement international ICF⁴ sur les règles d'inscription au Championnat du Monde

- Les champions du Monde dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au championnat du Monde suivant dans la même épreuve.
- Les champions du Monde juniors sont automatiquement invités à participer au championnat du Monde suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

(2) Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de champion du Monde 2023 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat du Monde 2025 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2025.

¹ FFCK – Fédération Française de Canoë-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

³ Cette épreuve n'est pas ouverte lors des sélections, mais l'est uniquement lors des championnats internationaux pour les sportifs sélectionnés en canoë sénior (voir paragraphe : F, art. 4)

⁴ ICF – Fédération Internationale de Canoë

(3) Situation des présélections pour la saison 2025

Aucun titre n'a été obtenu lors du Championnat du Monde 2023.

2. Résultats des Championnats d'Europe 2024 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2025 en équipe A.

Epreuves	Résultats 2024 Championnat d'Europe (AUT)	Quota FFCK ouvert en 2025	Quota d'inscription ICF Mondiaux
Kayak Homme Senior	44 participants (1 ^{er} ¼ = 11) Résultats : 5^{ème} , 6^{ème} , 16 ^{ème} , 24 ^{ème} , 31 ^{ème} , 34 ^{ème}	2	5
Kayak Dame Senior	35 participantes (1 ^{er} ¼ = 9) Résultats : 20 ^{ème} , 25 ^{ème} , 30 ^{ème}	1⁵	5
Kayak Homme Junior	27 participants (1 ^{er} ¼ = 7) Résultats : 4^{ème} , 11 ^{ème} , 16 ^{ème} , 21 ^{ème} , 22 ^{ème}	1⁶	3
Kayak Dame Junior	20 participantes (1 ^{er} ¼ = 5) Résultats : 14 ^{ème}	1⁷	3
Canoë Homme Senior	17 participants (1 ^{er} ¼ = 5) Résultats : 1^{ème} , 2^{ème} , 8 ^{ème}	3	3
Canoë Dame Senior	11 participantes (1 ^{er} ¼ = 3) Résultats : 10 ^{ème}	1⁸	3

3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera la sélection équipe de France le 15 et 16 mars 2025 à Millau (12).

3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement sportif Freestyle applicable au 1^{er} janvier 2025 et ses annexes 2025.

4. Classement de sélection 2025

Le classement de sélection 2025 sera réalisé sur les épreuves de sélection équipe de France de Millau (12).

Ce classement sera les résultats de ces épreuves entre français(e)s uniquement.

⁵ Sur dérogation

⁶ Sur dérogation

⁷ Sur dérogation

⁸ Sur dérogation

5. Performances minimales pour prétendre à la sélection en Equipe de France en Equipe B.

En plus du classement des sélections, chaque sportif devra atteindre le minimum de points ci-dessous, pour pouvoir prétendre à la sélection en Equipe de France **en Equipe B**.

BAREME de PREFORMANCE MINIMALE - SELECTION EQF 2025				
	HJ	HS	DJ	DS
	Best run des sélections			
KAYAK	250 points	600 points	50 points	200 points
CANOE	/	400 points	/	100 points

Les points du barème ci-dessus pourront être réévaluer les jours précédant la sélection en fonction du niveau de difficulté du spot sur place. Dans ce cas, la mise à jour de ce barème sera affichée sur place, la veille de la compétition.

E. PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection en EQUIPE A pour le Championnat du Monde 2025

- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 2 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 1 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 1 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2025, **0 à 1 sportives** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë homme senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposé à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë dame senior**, sur la base du classement de sélection 2024, **0 à 1 sportives** peuvent être proposé à la sélection.

3. Cas particuliers

Sur critères de performances des années précédentes et dans l'hypothèse où un(e) sportif(ve) ne pourrait pas participer aux épreuves de sélections, celui-ci conserve la possibilité de déposer auprès du DTN un dossier de demande de dérogation. A l'issue de l'étude de ce dossier, le DTN dispose de la possibilité de le (ou la) sélectionner ou pas en Equipe de France A ou B.

4. Epreuve en OC1 – Open Canoe

Cette épreuve est réservée pour les deux premiers sportifs sélectionnés en Canoë Sénior lors des épreuves de sélections. Seul le 3^{ème} sélectionné en Canoë Sénior a la possibilité de remplacer un désistement des deux premiers sélectionnés à cette même épreuve.

F. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2025 ET COMPOSITION DE L'EQUIPE « B »

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats du Monde et qui déterminent l'équipe « B », pourront être utilisés sur proposition du manager freestyle et après validation du Directeur Technique National.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2025 et du tableau du « Barème de performance minimale – Sélection EQF 2025 » (Paragraphe : D, art. 5).

Les inscriptions au Championnat du Monde 2025 de ces sportifs sont conditionnées par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Athlète sélectionné en Équipe de France Freestyle 2025 »

G. PROGRAMME D'ACTIONS ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

1. Programme d'action

- Stage de préparation terminale et Championnat du Monde à Plattling (GER) du 10 au 22 juin 2025

2. Prise en charge financière du programme d'action

2.1. L'équipe de France « A »

L'équipe de France « A » sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée aux sportifs. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action, avec la convocation.

2.2. L'équipe de France « Elite »

L'équipe de France « **A** » constituée, les membres de cette équipe ayant été médaillés l'année précédente au Championnat d'Europe, bénéficient du statut Equipe de France « **Elite** ». Ce statut permet une prise en charge complète sur les déplacements de l'Equipe de France, dans la mesure du budget alloué à l'Equipe de France par la FFCK.

2.3. L'équipe de France « B »

L'équipe de France « **B** » n'aura aucune prise en charge de la FFCK et devra s'occuper de son organisation ainsi que de sa logistique seule.

Certain.e.s sportif.ve.s de l'équipe « **B** » pourront éventuellement intégrer la logistique de l'équipe « **A** », selon les possibilités techniques et organisationnelles du moment et en fonction de la plus-value qu'ils ou elles pourront apporter à l'équipe « **A** » sur décision du manager.

La FFCK se charge malgré tout d'inscrire les sportifs aux évènements du programme d'actions et d'avancer les frais de ces inscriptions.

H. REGLES ADMINISTRATIVES

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à :

- aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention,
- au respect du règlement sanitaire Français.
- avoir payé ses factures à la FFCK,
- la signature et au respect (lors de la saison actuelle ou précédente), de la Convention Individuelle du sportif (accessible sur le site fédéral aux pages, « Règles de sélections ; freestyle » et l'avoir renvoyée à ebrugvin@ffck.org en même temps que la demande d'inscription.

Concernant les **règles d'inscription**, les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT⁹ en 2024
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Être inscrit à la compétition de sélection auprès de l'organisateur

I. DIVERS

1. Diffusion de la sélection

La liste des sélectionné(e)s sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak et de la Pagaie au plus tard début avril 2025.

⁹ FKT – Free Kayak Tour

2. Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2025 :

2.1. Les compétitions concernées

(Calendrier ECA en cours de construction)

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une coupe d'Europe d'un sportif est faite par le manager de la discipline. Toute demande d'inscription devra parvenir par mail à ebrugvin@ffck.org au moins un mois avant le début de l'épreuve de coupe du Monde.

2.3. Demande d'autorisation

Les sportifs sélectionnés en équipe de France « A » ou « B » sont prioritaires pour participer aux courses ICF.

Dans le cadre de cette autorisation, il n'y a aucune prise en charge financière, ni d'organisation, de la FFCK.

3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2026

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2026 sera soumise (sur les Mondiaux 2025) aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2026, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2026, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2026 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2025 et le classement général du Free Kayak Tour 2025 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2026.